

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 04/02/2008 (Dernière actualisation de la page 04/02/2008)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	10.6433	11.5384	14.0066
2	102%	10.8562	11.7692	14.2868
3	103%	10.9626	11.8846	14.4268
4	110%	11.7076	12.6922	15.4072
5	115%	12.2398	13.2692	16.1076
6	120%	12.7720	13.8461	16.8080

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
9.5790	10.3846	12.6060